

Avis concernant l'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2020

Chers actionnaires,

En réponse à une demande de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA et compte tenu des défis économiques posés par la pandémie de COVID-19 (coronavirus), l'Assemblée générale ordinaire de Credit Suisse Group AG du 30 avril 2020 a décidé, sur proposition du Conseil d'administration, de réduire la distribution de dividendes à CHF 0.1388 brut par action nominative. Il a également été précisé qu'une deuxième distribution de dividendes du même montant pourrait être soumise à l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire si les circonstances le permettent. Compte tenu des résultats financiers enregistrés jusqu'à la fin du troisième trimestre 2020, le Conseil d'administration propose à présent une deuxième distribution de dividendes d'un montant brut identique de CHF 0.1388 par action nominative.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19, la participation en personne des actionnaires à cette Assemblée générale extraordinaire de Credit Suisse Group AG ne sera pas possible en vertu de l'ordonnance du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus. Les actionnaires doivent dès lors se faire représenter de manière exclusive par le représentant indépendant.

Les actionnaires peuvent suivre l'Assemblée générale extraordinaire en direct sur notre site internet, à l'adresse **credit-suisse.com/age**.

Le Conseil d'administration regrette vivement que cet événement important ne puisse pas se dérouler dans son format habituel et vous remercie de votre compréhension.

Veuillez agréer, chers actionnaires, nos salutations distinguées.

Zurich, le 29 octobre 2020

Pour le Conseil d'administration

Urs Rohner
Président

Assemblée générale extraordinaire de Credit Suisse Group AG du 27 novembre 2020**Représentation et communication d'instructions**

Pour représenter mes actions lors de l'Assemblée générale extraordinaire, je donne procuration **au représentant indépendant**, Cabinet Juridique Keller SNC, Case postale, 8010 Zurich, Suisse, et le charge de voter en mon nom de la façon suivante:

Ordre du jour

Prière de ne cocher qu'un seul champ

1. Distribution d'un dividende provenant du bénéfice reporté et des réserves issues d'apports en capital

Oui	Non	Abstention
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Directive pour les propositions supplémentaires et les propositions de modification

Pour le cas où, lors de l'Assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ou le Conseil d'administration soumettent des propositions supplémentaires ou des propositions de modification aux points déjà inscrits à l'ordre du jour, ou des requêtes au sens de l'art. 700 al. 3 CO, j'autorise le représentant indépendant à voter comme suit:

Prière de ne cocher qu'un seul champ

- Propositions des actionnaires
- Propositions du Conseil d'administration

Oui	Non	Abstention
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La procuration n'est valable que si ce formulaire est dûment signé.

Date

Signature

Veuillez retourner ce formulaire à l'adresse suivante:

- Cabinet Juridique Keller SNC, représentant indépendant, Case postale, 8010 Zurich, Suisse